GRAND CONSEIL

Postulat Georges Godel / Michel Buchmann 275.05
DFIN

Or de la BNS

(Dépôt)

Nous demandons au Conseil d'Etat, au nom du groupe PDC, d'étudier les possibilités d'affectation de l'or de la BNS à la diminution de la dette de l'Etat et des communes, dans le but de favoriser le développement durable de notre canton.

(Développement)

La décision du Conseil fédéral est tombée : l'Etat de Fribourg recevra de la part de la BNS un montant de 757 millions. Certains imaginent déjà un Etat sans dette et l'exigent par voie de motion. Cette solution est difficilement réalisable. Les emprunts ne coïncident de loin pas avec l'arrivée du montant de la Confédération. En effet, sur la dette totale, 170 millions seront échus en 2011, 20 millions en 2012, 60 millions en 2013. Au vu de cette situation et pour des raisons d'équité, il nous paraît judicieux d'affecter une part du montant aux communes de ce canton.

Afin de favoriser le développement durable de notre canton, nous demandons donc au Conseil d'Etat d'étudier les possibilités d'associer les communes aux avantages que procure la vente de l'or de la BNS. Nous estimons qu'il devrait être possible d'envisager qu'un tiers du montant total reçu par le canton de Fribourg soit transféré aux communes afin qu'elles aussi puissent réduire leur endettement et relancer, comme l'Etat d'ailleurs, leurs investissements.

Différents chemins devront être envisagés, comme, par exemple, la reprise par l'Etat, selon divers critères à définir, du parc immobilier hospitalier, dans le cadre du projet de cantonalisation des hôpitaux fribourgeois. Nous verrions, dans ce type de projet, une chance unique de réussir rapidement cette mise en réseau, indispensable avant la fin 2006.

D'autres chemins existent certainement, dans le domaine du développement des infrastructures ou des efforts de formation. Nous désirons en voir le catalogue dans la future réponse du Conseil d'Etat.

Le bénéfice résultant de la diminution de la dette devrait être en grande partie affecté à la diminution de la fiscalité. La volonté du Grand Conseil s'est déjà concrétisée au travers d'une motion d'ores et déjà acceptée. La diminution fiscale envisagée devra permettre de cibler particulièrement les familles avec enfants. Cette diminution de la fiscalité doit être importante pour permettre une amélioration significative du classement intercantonal de l'imposition qui dessert actuellement les ambitions de notre canton.

(Sig.) Georges Godel et Michel Buchmann, députés
et 31 cosignataires

16 mars 2005